



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pédicures podologues

Question écrite n° 62237

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les pratiques d'hygiène observées par les pédicures-podologues. Une récente étude a dénoncé des erreurs majeures en matière d'hygiène, de stérilisation et de désinfection dans une trentaine de cabinets tirés au sort. Devant cette insuffisance manifeste de la formation professionnelle continue de la profession de pédicure-podologue, il lui demande si le Gouvernement envisage de prendre des mesures pour améliorer l'offre de soins proposée à la clientèle par cette corporation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62237

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2005, page 3669